

Centre Simone Veil - 67-69 Avenue de la Californie 06200 NICE
Tel : 04 92 29 38 38 E-mail : ifmea@lenval.com

TAXE D'APPRENTISSAGE

Qu'est-ce c'est ?

La taxe d'apprentissage est un impôt versé par les entreprises, destiné à financer le développement des formations en

Apprentissage et la formation initiale. Pour 13% de cet impôt, les entreprises peuvent décider de les attribuer à l'établissement de formation de leur choix.

Pourquoi reverser ma taxe d'apprentissage à l'IFMEA ?

Votre contribution nous permet d'acquérir des moyens d'enseignement et de formation plus performants, d'investir dans du matériel innovant comme par exemple une salle simulation et des mannequins de démonstration.

L'institut accompagne chaque année plus de **200 élèves** dans les formations **Auxiliaires de Puériculture, Infirmières Puéricultrices** ou encore **CAP Accompagnant Éducatifs Petite Enfance**.

Cette aide concrétise donc un engagement mutuel au service d'une ambition commune : la réussite des étudiants aux métiers **de l'enfance de demain**.

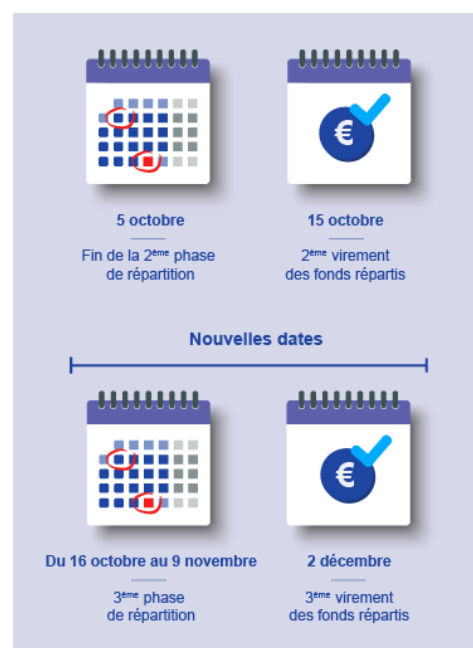
Comment affecter votre contribution à notre centre de formation ?

En vous connectant à la plateforme SOLTEA avec votre numéro de SIRET, **du 16 octobre au 9 novembre 2023**¹

<https://www.soltea.education.gouv.fr/espace-public/>

- ✓ Vous désignez le ou les établissements que vous souhaitez soutenir
- ✓ Un moteur de recherche vous permet de sélectionner le centre de formation selon différents critères : Siret, localisation, formation, UAI ...

Institut de Formation aux Métiers de
l'Enfance et de l'Adolescence (IFMEA)
65-67 Av. de la Californie
06200 NICE
N° SIRET : 775 552 003 00 342
N° UAI : 0062098Y



¹ Nouveau calendrier de versement actualisé par SOLTEA :

<https://www.soltea.education.gouv.fr/espace-public/actualites/evolution-des-campagnes-de-repartition-et-de-virements>